

DURÉE, DATE, LIEU, NBRE INSCRITS

21 heures (3 jours)
Mardi 06 juillet au jeudi 08 juillet 2010
Maison des Sports
1240 rue de la Bergeresse
45160 OLIVET

Places limitées à 20 personnes (dossier d'inscription à rendre avant le vendredi 25 juin dernier délais)

COÛT

Frais de Formation :
420 € HT pour les personnes prises en charge financièrement (OPCA)
180 € TTC pour les personnes ne disposant pas de prise en charge financière

Restauration et Hébergement à la charge des stagiaires

N.B : Le CD Handisport Loiret se réserve le droit d'annuler la formation en fonction du nombre d'inscrits à la session.

INSCRIPTION / CONTACT :

CD Handisport Loiret
Damien Beaujon
Délégué Handisport Loiret
Maison des Sports
1240 rue de la Bergeresse
45160 OLIVET

Tél. 02.38.49.88.36
E mail : handisport.loiret@wanadoo.fr



CERTIFICAT DE QUALIFICATION HANDISPORT MODULE A



**Le Comité Départemental Handisport
Du Loiret (CDH 45) propose
Le module A de la formation au CQH.**

PUBLIC

Le certificat de qualification handisport (CQH) est une formation complémentaire proposée aux cadres sportifs du « mouvement sportif valide » ⁽¹⁾ désirant s'ouvrir dans leur pratique aux personnes déficientes motrices et sensorielles.

⁽¹⁾ BEES, STAPS, 1er, 2ème, 3ème degré ou diplôme fédéral uni disciplinaire au moins équivalent en termes de prérogatives d'encadrement.

DÉROULEMENT

Le CQH est composé de deux modules.

- Module A : théorique, il permet d'aborder le handicap, d'acquérir les connaissances relatives à l'environnement socio-psychologique des publics concernés et aux aspects médicaux.
- Module B : pratique et pédagogique dans la spécialité sportive du candidat, il permet de développer les compétences spécifiques relatives aux publics concernés, au matériel adapté et aux conséquences inhérentes du handicap sur la pratique sportive.

A noter : le module A permet uniquement l'accès au module B ; il n'ouvre aucune prérogative supplémentaire.

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances relatives au milieu environnant des personnes ayant une déficience motrice ou sensorielle, au mouvement handisport et aux définitions des différentes pathologies rencontrées à la FFH et à leurs conséquences sur le plan sportif.

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

Mardi 06 juillet

9 h à 12 h

- Rappel des objectifs de la formation.
- Définition du handicap.
- Aspects médicaux.

13h30 à 17h30

- Aspects médicaux : les pathologies.

Mercredi 07 juillet

9 h à 12 h

- Les aspects psychologiques.

13h30 à 17h30

- Pratique en Gymnase
- Echange avec les athlètes
- Le rôle de l'éducateur

Judi 08 juillet

9 h à 12h

- Le mouvement fédéral.
- Aspect fonctionnel de la surdit 

13h30 à 17h30

- Le mouvement fédéral.
- Itin raire du pratiquant.
- Les facteurs de d veloppement.
- Le cadre l gislatif
- Bilan du stage et questions diverses.